



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 7 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 31 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER, M. YANNICK PUGET.

Etaient absents ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS) MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME JACKIE VAZ SANTIAGO).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO.

DÉLIBÉRATION n° 2022/11

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Association ACTIOM

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération D.2019-09 en date du 14 mars 2019, le CCAS a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM, visant à améliorer l'accès à une mutuelle, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Cette convention arrivant à son terme en mars 2022, il convient aujourd'hui de se prononcer sur son renouvellement.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et de l'autoriser à signer ladite convention.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220411-D2022_11_1-DE



Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM pour une durée d'un an renouvelable deux fois,
- De l'autoriser à signer ladite convention

Pour copie conforme,

La Vice- Présidente,

Isabelle Godéas



- Transmis le 11 AVR. 2022

- Affiché le 11 AVR. 2022